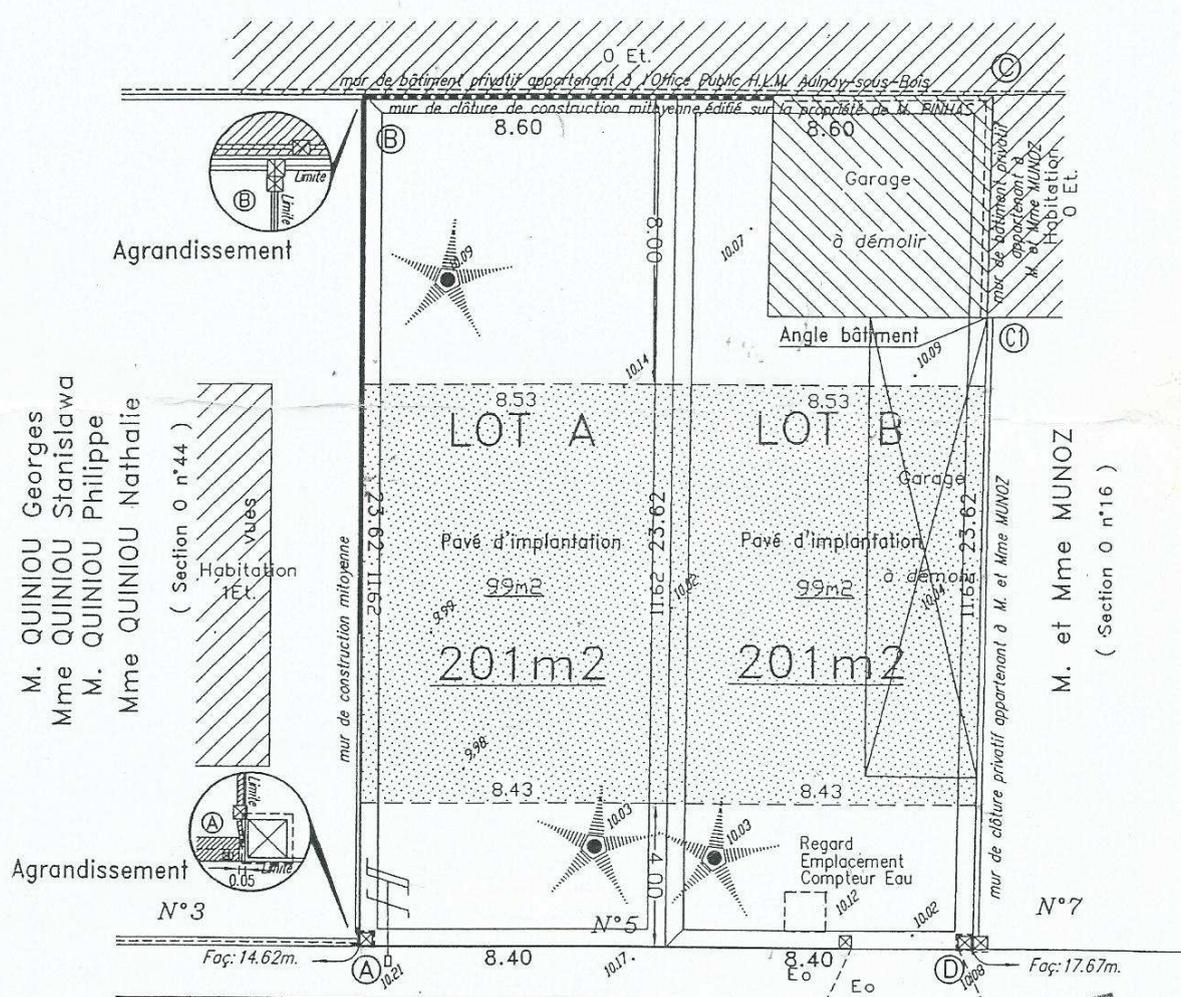


NOTA : -Les divers réseaux susceptibles de traverser un lot au profit d'un autre devront être supprimés ou modifiés sauf accord entre les parties
 -Mesurage suivant les limites apparentes et suivant les cotes du plan de la division dressé par M. MICHEL, géomètre-expert, et annexé au titre de propriété du 08/03/1968
 -Cotes et surfaces ne seront définitives qu'après bornage
 -Le nivellement n'est pas rattaché au N.G.F.

MAIRIE D'AULNAY S/BOIS
11 JAN. 2012
 Direction de la réglementation des constructions

Office Public H.L.M. Aulnay-sous-Bois
 (Section 0 n°69)



M. QUINIOU Georges
 Mme QUINIOU Stanislaw
 M. QUINIOU Philippe
 Mme QUINIOU Nathalie
 (Section 0 n°44)
 Habitation 1 Et.

M. et Mme MUNOZ
 (Section 0 n°16)

Rue du Sausset

MAIRIE D'AULNAY S/BOIS
13 JAN. 2012
 Plan Annexe à la Déclaration de Travaux
 N° 110283

